



Commune info

Mairie de CHAUCENNE

Avril 2024

Congés secrétaire de mairie

Le secrétariat de mairie sera ouvert partiellement le **lundi 6 mai** en raison des congés du secrétaire :

- 16h30—18h

Le secrétariat sera également fermé les jours fériés suivants:

Mercredi 1er mai 2024
: fête du Travail

Mercredi 8 mai 2024
: fête de la Victoire 1945

Lundi 20 mai 2024
: lundi de Pentecôte

Dans ce numéro...

Éclairage public	1
Bibliothèque,, Qualité de l'air, Mise en valeur,	2
Sécurité dans le village CCAS	3
Comité des fêtes, Atelier mémoire, la Noctambule	4



Élections européennes 2024...

Le dimanche 9 juin 2024, nous voterons pour élire nos députés européens.

1) Qui élit-on lors des élections européennes ? Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au [Parlement européen](#) : les **députés européens**, également appelés **eurodéputés**.



2) Qui vote aux élections européennes ? Les **citoyens français**, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales. Les **ressortissants communautaires** ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune française où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

3) Qui peut être candidat aux élections européennes ? Tout **citoyen d'un État membre de l'Union européenne (UE)**, âgé de **18 ans révolus**, domicilié ou résident en France depuis au moins six mois et jouissant du droit d'éligibilité dans son pays d'origine, peut se présenter aux élections européennes en France sous réserve également de ne pas exercer certaines fonctions ou mandats incompatibles.

4) Quel est le nombre de députés européens ? La composition du **Parlement est évaluée avant chaque élection**, conformément aux principes énoncés dans les traités (c'est-à-dire au maximum 750 députés plus le président et, selon le principe de "**proportionnalité dégressive**", avec un minimum de six sièges par pays et un maximum de 96 sièges par pays) et sur la base des données démographiques les plus récentes.

5) Quel est le nombre de sièges attribués à la France ? Après les élections de 2019, la France disposait de 74 sièges au Parlement européen. À la suite du Brexit (2020), elle a disposé de 74 sièges +5, soit **79 eurodéputés**. À l'issue des prochaines élections européennes organisées le 9 juin 2024, la France aura deux sièges de plus : **elle enverra 81 élus au Parlement européen**, au lieu de 79 actuellement.

6) Quel est le rôle du député européen ? Le député européen exerce trois pouvoirs :

- **législatif** : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "**procédure législative ordinaire**" (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative ;
- **budgétaire** : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE ;
- **de contrôle** : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

Les personnes non inscrites sur les listes électorales de Chaucenne souhaitant voter dans la commune aux élections européennes du 9 juin peuvent s'inscrire jusqu'au :

- **1er mai** de manière dématérialisée sur le site [servicepublic.fr](#)
- **3 mai** de manière papier en mairie.

Dans tous les cas, vous devez fournir le formulaire adapté accompagné d'un justificatif de domicile et d'un justificatif d'identité.

Bibliothèque...



Cette année, Martine fête ses 70 ans !

La bibliothèque souhaite organiser une exposition et lance un appel afin de tenter de réunir les 60 albums de la collection.

Si vous avez un ou plusieurs volumes, que vous souhaitez nous prêter ou nous donner, vous pouvez venir le(s) déposer à la bibliothèque de Chauenne aux heures d'ouverture.

Qualité de l'air ...

L'association ATMO BFC a été mandatée par le ministère de l'environnement pour surveiller la qualité de l'air sur la région.

Dans ce cadre, une station de mesure sera implantée à côté du bac à verres chemin des Perrières à partir du 25 avril 2024, jusqu'au 15 octobre 2024.



Mise en valeur ...

Nous saluons le travail de notre employé communal, notamment en ce qui concerne la mise en valeur de notre patrimoine, en respectant les règles de la « tonte raisonnée », qui permettent de garder des petites zones bien fleuries pour nos abeilles et tous les autres pollinisateurs.



Poterie en fête...

Khnum, association de Chauenne, vous propose "Poterie en fête" qui se déroulera dans le jardin des Dard rue des anciennes écoles à Chauenne les 4 et 5 mai 2024 : samedi 14h-18h et dimanche de 10h à 18h.

Ce marché a pour objectif d'échanger et de valoriser la terre. Au programme, une quinzaine d'exposants, des animations autour de la terre (modelage pour enfants, cuissons raku...), massage, musique, buvette, petite restauration et plein de bonne humeur !

Informations : celinegayet@wanadoo.fr

Sécurité dans le village...

Secteur RD8—Grande rue

L'aménagement des abords du Centre de Vie progresse. Après la création du plateau surélevé devant le bâtiment, dont le but est d'abaisser la vitesse de circulation, un nouveau lampadaire a été installé par les services de Grand Besançon Métropole. Ce point lumineux est placé au niveau du passage piéton entre le bâtiment du Centre de Vie et le parking, pour sécuriser la traversée, en particulier des scolaires.



Un deuxième point lumineux a été installé par GBM et la commune au carrefour de la Grande Rue et de la RD8, afin d'éclairer le passage piéton qui a été créé dernièrement.

Secteur Barrots—Maguyotte

Avec le concours de Grand Besançon Métropole, une campagne d'enregistrement de la fréquentation des véhicules sur le secteur rue des Barrots et route de la Maguyotte sera prochainement effectuée.

Le système en place enregistrera également la vitesse lors du passage des véhicules, l'analyse permettra d'envisager les moyens à mettre en œuvre pour réduire les risques liés à la vitesse sur ce quartier du village (stop, chicanes, coussins berlinois, etc...).

CCAS—Cartes avantages jeunes ...

Comme les années précédentes, le CCAS de la commune a décidé de renouveler la « **CARTE AVANTAGES JEUNES** » pour les chaucennois âgés de 12 à 20 ans. Les jeunes nés entre le 1/01/2004 au 31/12/2012 vont recevoir un courrier les invitant à contacter la mairie en cas d'intérêt pour la carte.

Le prix public est de 10 € qui seront pris totalement à charge par le CCAS. Un retour dans les meilleurs délais est demandé afin de commander les cartes dans les temps. Elles seront remises en main propre à chaque bénéficiaire à la rentrée de septembre 2024.



Comité des fêtes ...

VIDE-GRENIERS

Notre prochain vide-grenier aura lieu le 2 Juin prochain, dans la Grande rue, de l'intersection avec la RD8 jusqu'à l'intersection avec la rue des Barrots en passant devant l'école.

Cette manifestation ne peut pas avoir lieu sans la présence de bénévoles pour marquer les emplacements, installer les exposants, installer la buvette, tenir la buvette, préparer les sandwichs et les crêpes, sécuriser les entrées et sorties, piloter la mauricette,

C'est avec plaisir que nous accueillerons tous ceux (petits et grands) qui se porteront candidats pour nous accompagner à cette occasion. N'hésitez plus et manifestez vous par sms, mail, appel au **07.68.11.25.72** et comitedesfetes.chaucenne@wanadoo.fr



Autour de Chauenne...

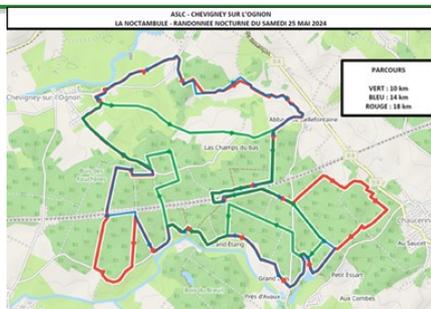


Le Comité des Fêtes de Recologne organise sa 30^{ème} foire annuelle du moi de mai.

Celle-ci aura lieu les samedi 4 et dimanche 5 mai ; au programme :

- Concerts
- Animations
- Buvette/restauration
- Manèges-jeux

La noctambule...



L'Association Sports Loisirs de Chevigny organise le 25 mai 2024, LA NOCTAMBULE, randonnée pédestre nocturne qui, les années précédentes a remporté un vif succès, env. 300 marcheurs, représentant une trentaine de communes environnantes.

Atelier mémoire...

Avec le concours de l'association Agir Solidarité Franche-Comté, le CCAS de Chauenne propose deux séances d'essais de l'**atelier mémoire**, animées par Mmes GAVIGNET Monique et GOANEC Marie-Claire, se dérouleront les jeudis 30 mai et 20 juin 2024 de 14h30 à 16h30.

Actuellement 11 personnes sont inscrites. Quelques places sont encore disponibles dans la limite de 15 personnes maxi. A l'issue, nous pourrions décider, selon le désir de chacun, de la reprise de cette activité tous les mois à partir de septembre 2024.



Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <https://chaucenne.org/>

Mairie de Chauenne - 21, grande rue 25170 Chauenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • www.chaucenne.org

Heures d'ouverture : lundi et mercredi de 13 h 30 à 18h